

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

**SEANCE DU 23 juin à 20h30**

*Le 23 juin 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERELLI Alain, maire de Vaulx.*

**Date de la convocation :** 19 juin 2017

**Nombre de Conseillers en exercice :** 15

**Etaient présents :** MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, VENDRASCO Isabelle, MARCHAND Chantal, FANTINI Cécile, WURTZ François, LAFONT Michaël, FAVRE Valérie (arrivée à 20h47), PARENT Marie-Claire, CADOUX Frédéric, VERNEY Cédric

**Etaient absents excusés :** BOCQUET Christophe, CADOUX Frédéric, MESSINA Jonathan, GIRARDY Stéphane

**Procurations :** BOCQUET Christophe à VERNEY Cédric  
GIRARDY Stéphane à GERELLI Alain

**A été désignée secrétaire de séance :** WURTZ François

**1) Approbation des procès-verbaux des 28 avril 2017 et 19 mai 2017**

Les procès –verbaux sont approuvés à l'unanimité

**2) Compte rendu des décisions prises par délégation**

Sans objet

- **Urbanisme :**

**3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)**

PC 74 292 17 X 0008 : SCCV Les Villas Baudelaire : Construction d'un ensemble de 6 maisons - parkings et garages sur le terrain de MM Desbiolles au Biolley Bas : en cours

**4) Acquisition foncière voirie Lotissement Bellevue 1**

- Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2013, que les membres du Conseil avaient accepté d'inclure dans la voirie communale la voirie du lotissement Bellevue 1.
- Il expose au Conseil Municipal que le lotissement « BELLEVUE 1 » a prévu dans son cahier des charges de rétrocéder la voie du lotissement à la commune.
- **Article 12.01** : *le sol des voies du Lotissement est destiné à être incorporé ultérieurement à la voirie communale, sans toutefois que le lotisseur puisse prendre un engagement quelconque à ce sujet. La décision d'incorporation dans le domaine communal relèvera uniquement de la Collectivité.*
- **Article 12.02** : *jusqu'à cette incorporation éventuelle, le sol des voies du Lotissement sera la propriété de l'Association Syndicale (...), qui sera tenue de faire remise de tous ses droits à la Commune à première réquisition et sans qu'aucun des acquéreurs ait le droit de s'y opposer.*

- Il précise qu'il s'agit des parcelles cadastrées section A, numéros 1119, 1120, 1121 et 1129
- Il est proposé au Conseil Municipal de :
- Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier
- Or, les actes de cession à l'association syndicale n'ont jamais été établis. Les biens sont restés la propriété de Madame Perrault épouse Lejeune Mireille.
- Il est proposé à l'Assemblée de régulariser ce dossier en acceptant la rétrocession de la voirie du lotissement Bellevue 1 (parcelles cadastrées section A, numéros 1119, 1120, 1121 et 1129) par Madame Perrault épouse Lejeune et d'annuler la délibération susvisée du 25 octobre 2013.
- 
- Après en avoir délibéré,
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :
- Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
- - **D'ACCEPTER** la rétrocession de la voie du lotissement « Bellevue 1 » référencée au cadastre sous les numéros section A, numéros 1119, 1120, 1121 et 1129
- - **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,
- - **DE DIRE QUE** la présente délibération annule et remplace la délibération n°2013.10-25-044

### Finances – Marchés publics

#### **5) Annulation titre Poujol**

Il est proposé à l'Assemblée d'annuler le titre émis au nom de MM Poujol Jean-Roger pour participation aux travaux d'eaux pluviales des fonds.

L'annulation du titre N°14 du 21 mars 2014 nécessite pour régularisation une décision modificative 2017-02 :

Annulation du titre : article 458201 dépenses d'investissement : 861,12 €

Annulation du mandat : article 458101 recettes d'investissement : 861,12 €

Emission d'un mandat : article 2315 : 861,12 €

Les membres du Conseil Municipal demandent la vérification des sommes payées par les autres riverains concernés par cette affaire avant la prise d'une décision. Ces informations seront à présenter lors du prochain Conseil Municipal pour prise de décision.

#### **6) Acte de sous-traitance Colas**

Monsieur le Maire présente une déclaration de sous-traitance de l'entreprise :

**COLAS RHONE ALPES AUVERGNE** : titulaire du marché Aménagement du chef-lieu – Lot 2 Travaux de revêtements bitumineux - déclaration de la société **PAYSAGE DE L'ALBANAIS** domiciliée 593, route de Genève 74150 VALLIERES pour un montant maximum de 5 821,80 € HT pour la tranche 1 conditionnelle des travaux d'aménagement de la RD3 en traversée du Chef-lieu.

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter le sous-traitant **PAYSAGE DE L'ALBANAIS** domiciliée 593, route de Genève 74150 VALLIERES pour un montant maximum de 5 821,80 € HT pour la tranche 1 conditionnelle, d'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes spéciaux à intervenir.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

**D'ACCEPTER** l'entreprise **PAYSAGE DE L'ALBANAIS** comme sous-traitant de l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

**D'AGREER** les conditions de paiement direct au sous-traitant

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes spéciaux à intervenir

### **Administration générale:**

#### **7) Information recours Mme Boidevaix**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des conclusions du Tribunal Administratif de Grenoble dans l'affaire qui opposait la commune de Vaulx à Madame Boidevaix.

#### **8) Information réunion annuelle mairie/associations Lundi 3 juillet 2017**

L'ordre du jour a été lu à l'Assemblée. Un point important est à réaliser avec les associations sur l'organisation des manifestations, notamment en termes de délais.

#### **9) Compte-rendu AG 3 P'tits Points**

L'assemblée générale a eu lieu début juin, devant un public nombreux. Les inscriptions au centre de loisirs ont été simultanées. Le bilan financier est équilibré. Le président et le trésorier ont été remplacés. Le Président est désormais Julien Levêque.

#### **10) 18 juin 1940 : nouvelle cérémonie officielle**

#### **11) Information PLUI**

M le maire informe les membres de l'Assemblée du travail qu'il convient de réaliser avant le 10 juillet. Il sera réalisé par la commission urbanisme.

Le cabinet Citanova veut rencontrer le Conseil Municipal à l'une des dates suivantes

le 4 juillet 18h à 20 h

le 5 Juillet 19h à 21h

le 6 juillet

Les membres de l'Assemblée demandent au secrétariat qu'un tableau « doodle » leur soit envoyé ;

#### **12) Rapport d'activités C3R 2016**

Monsieur le Maire, Monsieur Lombard, vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, portent à la connaissance des membres du Conseil Municipal le rapport d'activités émis par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour l'exercice 2016.

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité en raison d'une abstention (Monsieur Helf Philippe)**

**RECONNAIT** avoir pris connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour l'exercice 2016.

**APPROUVE** le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour l'exercice 2016

### **Travaux**

-

#### **13) Information fibre optique**

Les membres de l'Assemblée demandent au secrétariat de demander à l'entreprise d'indiquer un mois à l'avance la date de début du démarchage pour permettre la distribution d'un flyer explicatif à la population.

#### **14) Information SNCF**

Doublement ligne – réouverture gare Hauteville

#### **- Questions diverses:**

#### **Travaux des commissions :**

Les membres du Conseil Municipal demandent au secrétariat de faire valider à Monsieur le Maire le devis de la société Fond Roche pour les candélabres solaires et le devis de l'entreprise Porcheron pour la confection des socles et la pose des candélabres.

De la même façon, il est demandé de relancer le peintre Delevaux qui doit réaliser l'entretien des anciens abribus dont le devis est validé de longue date. Montant : 2856 €ttc

L'appel d'offres des bâtiments sera lancé le mercredi prochain 28 juin 2017

Levée de séance à : 23h05

#### **SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS**

BOCQUET Christophe	
CADOUX Frédéric	
CONTAT Pascal	

FANTINI Cécile	
FAVRE Valérie	
GERELLI Alain	
GIRARDY Stéphane	
HELF Philippe	
LAFONT Michael	
MARCHAND Chantal	
MESSINA Jonathan	
PARENT Marie-Claire	
VENDRASCO Isabelle	
VERNEY Cédric	
WURTZ François	